391 (2005-2006) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

7 JUIN 2006

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à soutenir l'initiative de pétition internationale contre la prostitution des femmes pendant la coupe du monde de football en 2006 *

déposée par

Mme I. Colicis

Texte adopté par le Comité d'avis
pour l'Égalité des Chances entre hommes et femmes

* Voir Doc. **391** (2005-2006) - N° 1.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à soutenir l'initiative de pétition internationale contre la prostitution des femmes pendant la coupe du monde de football en 2006

Le Parlement wallon,

Considérant que, du 9 juin au 9 juillet 2006, douze villes allemandes accueilleront la coupe du monde de football et qu'il s'agit d'un événement sportif pour lequel trois millions de spectateurs environ – majoritairement des hommes – sont attendus.

Considérant que l'Allemagne a légalisé la prostitution et l'industrie du sexe en 2002.

Considérant que les quartiers réservés ne pourront contenir les milliers de touristes sportifs/sexuels prévus et que l'industrie du sexe allemande a érigé un gigantesque complexe prostitutionnel en prévision du «boom commercial» durant la coupe du monde, et que l'on estime à quarante mille le nombre de femmes «importées» d'Europe centrale et d'Europe de l'Est vers l'Allemagne pour «servir sexuellement» ces milliers de touristes.

Considérant que l'avocat du nouveau mégabordel de 3.000 m^2, pouvant accueillir six cent cinquante clients masculins, construit à côté du principal stade de la coupe du monde à Berlin, déclare que «Le football et le sexe vont de pair». Sur des zones clôturées de la taille d'un terrain de football, on a construit des «cabanes du sexe» ressemblant à des toilettes appelées «cabines de prestation». Préservatifs, douches et parkings sont à la disposition des acheteurs avec un souci particulier de protéger leur «anonymat».

Considérant qu'acheter du sexe n'est pas un sport mais une exploitation sexuelle qui porte physiquement et psychologiquement atteinte aux femmes, aux hommes et aux enfants, leur corps étant considéré comme une marchandise pouvant être achetée et vendue.

Considérant que traiter le corps des personnes comme une marchandise viole les standards internationaux du sport qui promeuvent l'égalité, le respect mutuel et la non-discrimination et est contradictoire par rapport au «rôle prépondérant du sport, et notamment du football comme porteur de messages clairs contre les fléaux qui rongent la société du monde entier».

Considérant que les hommes n'achètent pas du sexe car ils respectent la dignité et l'intégrité de l'être humain.

Considérant que la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a été ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005, à l'occasion du troisième Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Considérant que cette nouvelle Convention, qui constitue le premier traité européen dans ce domaine, est un traité global mettant essentiellement l'accent sur la protection des victimes de la traite et la défense de leurs droits.

Considérant qu'à ce jour, la Convention a été signée par vingt-cinq Etats membres du Conseil de l'Europe, dont la Belgique et l'Allemagne.

Considérant, cependant, qu'aucun Etat membre n'a ratifié la Convention jusqu'à présent et que la Communauté européenne ne l'a pas signée.

Entend exprimer son soutien aux auteurs de cette pétition internationale contre la prostitution pendant la coupe du monde de football en 2006, qui demande que :

– les trente-deux pays participant à la coupe du monde de football, qui ont ratifié les Conventions et/ou Protocoles contre la prostitution et la traite, s'opposent à la promotion de la prostitution par l'Allemagne et dissocient publiquement leur équipe de l'industrie de la prostitution ;

– les membres des équipes de football rendent publique leur opposition à l'exploitation sexuelle des femmes ;

– le Comité FIFA et son président remplissent leurs devoirs de responsabilité sociale, en s'opposant au lien établi entre le football et le commerce du sexe. Il leur est demandé de protester contre l'exploitation sexuelle des femmes, auprès du Gouvernement allemand et de sa chancelière Angela Merkel, auprès de la Fédération allemande de football et de son président, Gerhard Mayer-Vorfelder ;

– le Gouvernement allemand et sa chancelière Angela Merkel, auprès de la Fédération allemande de football et de son président, Gerhard Mayer-Vorfelder, arrêtent la traite des femmes aux fins de prostitution, en décourageant la demande qui favorise la prostitution ;

– les personnes individuelles et organisations concernées se joignent à cette action en signant cette déclaration de protestation contre la promotion publique de la traite et de la prostitution des femmes.

Encourage chaque personne à signer cette déclaration de protestation et à s'inscrire en marge de cette organisation de promotion de la prostitution durant la coupe du monde de football.

Demande à la Fédération internationale de football de contribuer à éradiquer le fléau de la traite et de l'exploitation sexuelle.

Demande au Gouvernement wallon de soutenir la présente résolution auprès des instances belges et internationales compétentes.

Demande au Gouvernement wallon d'encourager le Gouvernement fédéral à entamer la procédure de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, au plus vite.